

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET
8 RUE ALBERT CAMUS
85190 AIZENAY
Tel : 0230322930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 17/10/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

A la fin de la première période écoulée suite à l'ouverture, le Proviseur avait obtenu des membres du conseil d'administration, la possibilité d'organiser une journée banalisée afin que tous les personnels puissent travailler ensemble sur divers points. Cette journée s'est déroulée le vendredi 16 décembre 2022. Conformément au Projet d'établissement du lycée Colette LE BRET et particulièrement à son axe 3, l'ensemble des Personnels souhaiteraient que cette expérience puisse être renouvelée dans les mêmes conditions. La date proposée est le vendredi 22 décembre 2023. Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de ce conseil, l'autorisation d'organiser cette journée de travail avec l'ensemble des personnels le vendredi 22 décembre 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0